



assignation pour une saisie vente immobilière

Par **azrou**, le **22/01/2021 à 14:39**

Bonjour,

Nous avons un dossier de surendettement qui a été déclaré recevable par la commission de surendettement, la banque (crédit logement) l'a contesté.

par ailleurs elle a assigné nos enfants qui ont la nue propriété.

Pouvez-vous nous conseiller SVP ?

merci,

François

Par **youris**, le **22/01/2021 à 14:56**

bonjour,

je vous conseille de prendre un avocat, le créancier a le droit de contester une décision de la commission de surendettement.

vos surendettement ne concerne pas vos enfants, sauf si vous avez fait donation de la nue-propriété à vos enfants alors que votre situation financière était déjà compromise, donation faite afin de faire échapper la propriété de votre bien à une éventuelle saisie de votre créancier (action paulienne).

salutations

Par **azrou**, le **22/01/2021 à 15:56**

merci